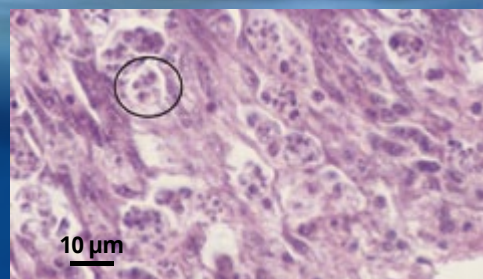


Le parasite protozoaire *Perkinsus marinus*

Perkinsus marinus est constitué par une cellule unique, parasite intracellulaire infectant diverses espèces d'huîtres. Il est responsable de la **perkinsose** ou **maladie de Dermo** (en référence à son nom d'origine, *Dermocystidium marinum*). Ce parasite, détecté aux États-Unis pour la première fois en 1946, a été associé à des épisodes de forte mortalité d'huîtres creuses américaines (*Crassostrea virginica*).

L'expression de cette maladie semble dépendre de la température et de la salinité. L'infection **se transmet directement** d'une huître à l'autre par l'intermédiaire de l'eau de mer.

Cette espèce, *P. marinus*, n'a pas été détectée en France.



©Ifremer/B. Chollet

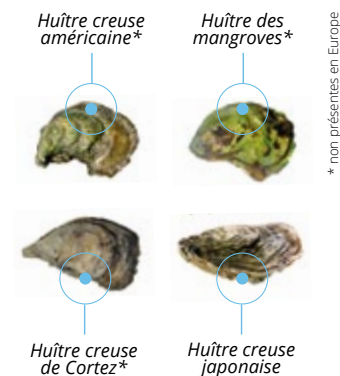
Le parasite *Perkinsus marinus* observé dans la glande digestive (l'épithélium) d'une huître creuse américaine (*Crassostrea virginica*).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE *PERKINSUS MARINUS*

détecté lors d'épisodes de mortalité de mollusques



QUELQUES ESPÈCES SENSIBLES



MÉTHODES DE DIAGNOSTIC

Signes cliniques non spécifiques : possible décoloration de la glande digestive, rétrécissement du manteau, présence occasionnelle de poches de pus.

- La mise en culture des tissus du mollusque dans un milieu liquide au thioglycollate de Ray (RFTM), provoque le « gonflement » des cellules *Perkinsus* qui sont ensuite observées au microscope optique et énumérées (sans identification de l'espèce).
- Autre méthode de détection : observation en microscopie optique* de coupes histologiques préalablement colorées de tissu du mollusque.
- L'espèce (*P. marinus*) est ensuite identifiée par des techniques de biologie moléculaire : réaction de polymérisation en chaîne (PCR), séquençage d'une partie de son génome.

*Le parasite peut être localisé plus facilement dans les tissus de l'hôte (l'huître) à l'aide de l'hybridation in situ (HIS).

Réglementation en santé animale

Application des dispositions réglementaires générales : **Arrêté du 4 novembre 2008** relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies.

MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
Directive 2006/88/CE (annexe IV, partie II)
UE

MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
Code sanitaire pour les animaux aquatiques (OIE, 2017).
Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques, chapitre 2.4.6 en anglais (OIE, 2017).

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

Quelques dates

